

CONDITIONS GENERALES DU JEU CONCOURS NOËL 2025 - « PERFECT MATCH¹ : LE CADEAU QUI VOUS RESSEMBLE »

1. En participant au jeu concours et en cochant la ou les case(s) à cet effet, les participants confirment avoir lu et accepté les présentes conditions générales. Pour participer au jeu concours, les participants doivent avoir lu et accepté toutes les règles et directives applicables à l'utilisation de Facebook/Instagram.
2. **Organisateur :** L'organisateur est Twinings France, TWININGS & CO S.A.S, société enregistrée en France, 25 RUE ANATOLE FRANCE, 92300 LEVALLOIS-PERRET, FRANCE (ci-après dénommé « l'Organisateur »).
 - a. Les prix sont achetés par l'Organisateur auprès de MULTIPASS S.A.S (opérant sous le nom de « **Wonderbox** »). Cependant, ce jeu concours n'est pas organisé en collaboration avec Wonderbox.
3. **Comment participer :**
 - a. Pour participer à ce jeu concours, les participants doivent :
 - i. Se rendre sur le site du jeu concours de Twinings à l'adresse <https://twinings.fr/pages/jeu-concours-thes-infusions?> ;
 - ii. Accepter les conditions générales du jeu concours ;
 - iii. Remplir le formulaire en indiquant à l'Organisateur les informations suivantes : prénom, nom, adresse e-mail et saveur de thé Twinings préférée ; et
 - iv. Répondre au questionnaire relatif aux préférences (« **Questionnaire Préférences Cadeaux** »).
 - b. Les participants doivent être résidents français et âgés de 18 ans ou plus. Ce jeu concours n'est pas ouvert aux employés de l'Organisateur ou de ses sociétés affiliées, à leurs familles, à leurs agents ou à toute autre personne liée à ce jeu concours.
 - c. Une seule participation par personne est autorisée. Les participations soumises au nom d'une autre personne ne seront pas acceptées et les participations conjointes ne sont pas autorisées. Les participations incomplètes, illisibles, mal adressées ou tardives ne seront pas acceptées.
 - d. Un accès à Internet est nécessaire.
 - e. Aucun achat n'est requis.
4. **Période du jeu concours :** Le jeu concours est ouvert aux participations à partir du 19 novembre 2025 à 8 h 00 CEST jusqu'au 5 décembre 2025 à 23 h 59 CEST.
5. **Prix :**
 - a. L'Organisateur offre aux participants **la possibilité de gagner un coffret Wonderbox expérience et une boîte de thé** (au moins 20 sachets de thé par boîte) de la saveur que le participant aura choisie comme saveur de thé préférée lors de l'envoi du formulaire.

¹ “Accord parfait”

La saveur de thé préférée choisie lors de l'envoi du formulaire et la boîte de thé correspondante faisant partie des Prix Principaux sont les suivantes :

- i. Thé vert : Citron intense, 25 sachets, d'une valeur de 2,30 euros ;
 - ii. Thé noir : Earl grey, 25 sachets, d'une valeur de 2,16 euros ;
 - iii. Thé aromatisé : Orange cannelle, 20 sachets, d'une valeur de 2,90 euros ;
 - iv. Infusion : Gingembre miel citron, 20 sachets, d'une valeur de 2,98 euros.
- b. Il y a au total **sept (7)** coffrets Wonderbox expérience et **sept (7)** boîtes de thé à gagner (ensemble, les « **Prix Principaux** »). Plus précisément, il y a :
- i. 3 coffrets Wonderbox « INSOLITE - Mille et une nuits » (« **Prix Coffret Aventure** ») - un séjour dans un hébergement insolite (par exemple, cabane dans les arbres, bulle, caravane, tipi, etc.), avec au choix : une nuit avec dîner et petit-déjeuner ; une nuit avec accès au spa et petit-déjeuner ; ou une ou deux nuits avec petit-déjeuner) d'une valeur de 199,90 euros, soumises aux conditions générales disponibles sur <https://www.wonderbox.fr/b/insolite-mille-et-une-nuits>. A noter que le Prix Coffret Aventure doit être utilisé avant le 28 février 2029 ;
 - ii. 2 coffrets Wonderbox « Pierre & Vacances - 4 jours & 3 nuits » (« **Prix Coffret Famille** ») - un séjour pour quatre personnes maximum dans des appartements ou des maisons entièrement équipés dans 96 résidences en France, à la mer, à la montagne ou à la campagne) d'une valeur de 399,90 euros, soumis aux conditions générales disponibles sur <https://www.wonderbox.fr/b/pierre-vacances-escapade-en-famille>. A noter que le Prix Coffret Famille doit être utilisé avant le 29 février 2028 ; et
 - iii. 2 coffrets Wonderbox « 3 jours châteaux et délices » (« **Prix Coffret Gastronomie** ») - un séjour dans un château, un manoir, un domaine ou une maison de maître 3 ou 4 étoiles, avec deux nuits pour deux personnes, petit-déjeuner et un ou deux dîners compris) d'une valeur de 359,90 euros, soumis aux conditions générales disponibles sur <https://www.wonderbox.fr/b/3-jours-chateaux-et-delices>. A noter que le Prix Coffret Gastronomie doit être utilisé avant le 28 février 2029.
- c. Chaque gagnant d'un Prix Principal recevra un coffret Wonderbox expérience et une boîte de thé.
- d. Les Prix Principaux seront livrés par la poste. La livraison n'est possible qu'à des adresses postales situées en France métropolitaine.
- e. En plus des Prix Principaux, **tous les participants recevront un code personnalisé** leur offrant la possibilité de bénéficier d'une réduction sur les produits Wonderbox (« **Code Personnalisé** »). A l'issue du Questionnaire Préférences Cadeaux, tous les participants recevront ce code par e-mail à l'adresse fournie lors de l'inscription au jeu concours. L'e-mail sera envoyé par l'Organisateur. Le Code Personnalisé est soumis aux conditions générales supplémentaires suivantes :
- i. Votre Code Personnalisé à usage unique vous offre une réduction de 15 € sur www.wonderbox.fr à partir de 49,90 € pour l'achat de produit à l'exception des produits non éligibles, des cartes-cadeaux et des Wonder-ecards. Les conditions d'éligibilité ou de non-éligibilité des produits figurent sur chaque page produit du site www.wonderbox.fr.

- ii. Cette offre est valable du 19 novembre à 8 h 00 CEST au 31 décembre 2025 à 23 h 59, uniquement sur www.wonderbox.fr.
- iii. Pour bénéficier de l'offre, saisissez votre Code Personnalisé à l'étape Panier, rubrique « Avez-vous un code promo ? ». Chaque Prix Code Personnalisé ne peut être utilisé qu'une seule fois. Chaque participant au tirage au sort « Perfect Match : le cadeau qui vous ressemble » ne peut utiliser qu'un seul code de réduction.
- iv. Le Code Personnalisé ne peut pas être utilisé sur des produits en promotion ni cumulé avec d'autres offres ou sites de cashback.
- f. Tous les prix (y compris les Prix Principaux et le Code Personnalisé) sont non remboursables, non transférables et non échangeables, et aucune alternative en espèces n'est proposée. L'organisateur se réserve le droit d'offrir un prix alternatif de valeur égale ou supérieure si les prix initiaux ne sont plus disponibles pour des raisons de force majeure.

6. Comment les gagnants du Prix Principal sont-ils sélectionnés et informés ?

- a. Veuillez noter qu'en fonction des réponses individuelles de chaque participant au Questionnaire Préférences Cadeaux, chaque participant se verra attribuer l'un des résultats suivants : (i) « aventure » ; (ii) « famille » ; ou (iii) « gourmand » (« **Résultat du Questionnaire** »). Le Résultat du Questionnaire déterminera le tirage au sort auquel le participant participera.
- b. Si le Résultat du Questionnaire du participant est « aventure », il participera au tirage au sort pour le Prix Coffret Aventure. Si le Résultat du Questionnaire du participant est « famille », il participera au tirage au sort pour le Prix Coffret Famille. Si le Résultat du Questionnaire du participant est « gourmand », il participera au tirage au sort pour le Prix Coffret Gastronomie. Les participants ne sont pas autorisés à modifier leur Résultat du Questionnaire, et tous les participants ne participeront qu'au tirage au sort correspondant à leur Résultat du Questionnaire.
- c. Il y aura un tirage au sort pour chaque type de Prix Principal (c'est-à-dire un tirage au sort pour le Prix Coffret Aventure, un tirage au sort pour le Prix Coffret Famille et un tirage au sort pour le Prix Coffret Gastronomie). Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi toutes les participations valides reçues pendant la Période du jeu concours pour chaque catégorie de Résultat du Questionnaire par une personne indépendante ou sous la supervision d'une personne indépendante.
- 7. Chaque gagnant sera contacté dans les 7 jours suivant le tirage au sort par e-mail à l'aide des coordonnées fournies lors de son inscription et sera invité à fournir son adresse postale et son numéro de téléphone afin d'organiser la livraison du prix. Si un gagnant refuse un prix ou ne répond pas dans le délai imparti, il perdra tout droit au prix. Si un gagnant ne répond pas dans les 7 (sept) jours suivant ce premier contact, un nouveau tirage au sort sera organisé parmi les participations valides restantes (pour chaque catégorie de Résultat du Questionnaire, le cas échéant) afin de sélectionner un nouveau gagnant. Les gagnants peuvent être tenus de présenter une pièce d'identité valide avant de recevoir leur prix.
 - a. Le prix sera envoyé par courrier recommandé à l'adresse fournie dans les 2 (deux) semaines suivant la notification.
- 8. L'Organisateur se réserve le droit de rejeter toute participation offensante et de disqualifier toute participation s'il y a eu une tentative de manipulation ou d'altération du

fonctionnement du jeu concours (y compris, sans limitation, la création de plusieurs adresses électroniques afin de soumettre plusieurs participations).

9. En cas de survenance d'un évènement de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre, temporairement ou définitivement, ce jeu concours avec un préavis raisonnable (dans la mesure du possible).
10. Sous réserve du droit français, les participants acceptent d'être liés par les décisions de l'Organisateur, qui sont contraignantes pour toutes les questions relatives au jeu concours.
11. Sauf dans la mesure où cela résulte d'une violation par l'Organisateur des présentes conditions ou de toute obligation légale applicable, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance du réseau, de l'ordinateur ou du logiciel, quelle qu'en soit la nature, et n'est pas responsable des participations perdues, retardées ou mal acheminées. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers causée par les participants à ce jeu concours.
12. Aucune disposition des présentes conditions générales n'exclut la responsabilité de l'Organisateur en cas de décès ou de blessure corporelle causés par sa négligence ou par une fraude, ou toute autre responsabilité que l'Organisateur ne peut exclure en vertu de la loi. Sous réserve de cela, l'Organisateur et ses sociétés associées ne seront pas responsables des pertes (y compris, sans limitation, les pertes indirectes ou les pertes de profits), des dépenses ou des dommages subis ou encourus en relation avec ce jeu concours ou l'acceptation ou l'utilisation d'un prix, y compris les pertes subies à la suite d'un retard et/ou d'un manquement à une obligation envers le gagnant ou d'autres participants, causés par :
 - a. des problèmes techniques liés au matériel informatique ou à la connexion Internet du participant pouvant limiter ou empêcher la participation d'une personne au jeu concours ;
 - b. tout événement de force majeure.
13. Si l'une des présentes conditions générales est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal ou une autorité de régulation, les autres dispositions continueront de s'appliquer, dans la mesure où les dispositions invalides n'altèrent pas les dispositions essentielles des présentes conditions générales.
14. Ce jeu concours n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou administrée par Facebook, Instagram ou tout autre réseau social, ni associée à ceux-ci. En participant, les participants reconnaissent que Facebook et Instagram n'assument aucune responsabilité dans le cadre de ce jeu concours et, dans la mesure maximale permise par la loi, les participants dégagent Facebook et Instagram de toute responsabilité en rapport avec ce jeu concours. Toutes les informations fournies par les participants lors de leur inscription au jeu concours sont communiquées à l'Organisateur et non à Facebook, Instagram ou tout autre réseau social.
15. En tant que responsable de traitement des données, l'Organisateur utilisera les données personnelles des participants uniquement aux fins du jeu concours et, s'agissant des données du gagnant, conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur disponible à l'adresse <https://twinings.fr/pages/confidentialite> et expliquée plus en détail

dans les paragraphes suivants. Les participants qui cochent la case confirmant leur acceptation à recevoir des communications commerciales seront également contactés de manière séparée.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 (le Règlement Général sur la Protection des Données) et à la loi française du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés), les participants ont le droit, le cas échéant, de demander à l'Organisateur l'accès à leurs données personnelles, leur rectification ou leur effacement, la limitation de leur traitement, de s'opposer à leur traitement pour des raisons légitimes (sauf en matière de marketing direct, auquel les participants peuvent s'opposer à tout moment sans donner de raison), et à la portabilité des données. Les participants ont également le droit de donner des instructions concernant la gestion de leurs données personnelles après leur décès. Pour exercer ces droits, les personnes concernées peuvent contacter : Twinings France, TWININGS & CO S.A.S, 25 RUE ANATOLE FRANCE, 92300 LEVALLOIS-PERRET, FRANCE. Les participants ont en outre le droit de déposer une plainte auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, s'ils estiment que l'Organisateur ne respecte pas les lois applicables en matière de protection des données.

16. Sous réserve des droits des gagnants en vertu de la législation applicable en matière de protection des données, chaque gagnant accepte et consent, sans autre autorisation, compensation ou rémunération d'aucune sorte, à l'utilisation de son nom à des fins publicitaires et promotionnelles dans toutes les publicités, promotions et autres communications relatives au jeu concours noël 2025 « PERFECT MATCH : LE CADEAU QUI VOUS RESSEMBLE » menée par l'Organisateur, dans tous les médias connus à ce jour ou inventés ultérieurement, y compris, mais sans s'y limiter, sur le site web et les réseaux sociaux de l'Organisateur (Facebook et Instagram) et les plateformes de partage de contenu (YouTube) dans le monde entier, pour une durée de deux (2) ans à compter de la fin de la Période du jeu concours ; et les gagnants acceptent de participer à toute publicité raisonnable organisée par l'Organisateur ou ses agences.
17. Les présentes conditions générales sont régies et interprétées conformément au droit français et les parties conviennent que tout litige ou toute action découlant des présentes conditions générales ou en rapport avec celles-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.
18. Toute question ou tout litige relatif au jeu concours doit être adressé à l'Organisateur à l'adresse e-mail suivante : TwiningsEtMoi@twiningsandco.fr

Si vous avez des questions concernant Wonderbox, veuillez contacter directement leur service client : à ce numéro 01 70 55 49 13 ou par email : btob@wonderbox.com